

**SUR LES PAS DE
JEAN-BAPTISTE ANDRÉ, GARDE
CHAMPÊTRE A VENCE, AU
MILIEU DU XIX^e SIÈCLE**

Joseph DALLONI

Les gardes champêtres étaient investis d'un pouvoir de basse police générale et au besoin chargés d'enquêtes par le maire dont ils dépendaient directement. Au cours de leurs tournées, ils devaient consigner sur un cahier paraphé, aux pages numérotées et selon un modèle figurant sur la page de garde, leurs observations et interventions, écrit en français avec quelques mots en provençal quand la traduction était impossible ou inexistante ; les faits bien que succinctement rapportés, nous font pénétrer le vécu des gens dans leur vérité.

Jean-Baptiste André était mon trisaïeul, fils de Honoré André (1738-1797) exerçant à Vence la fonction d'huissier royal, notable, membre de la confrérie des Pénitents et de Marie Michel, elle-même liée aux familles Guerrin et Auzias. Ils se sont mariés à Vence en 1776, dispensés de publication de bans par l'évêque (avantage réservé aux personnes d'un certain rang). Ils eurent six enfants dont deux moururent en bas âge, des quatre restant, deux « s'expatrièrent » l'un en Illyrie, une fille à Marseille ; François fut gravement blessé à la guerre d'Espagne à Gérone en 1812. Quant à Jean-Baptiste, grâce à ces études au séminaire il put prétendre, en ces temps où l'instruction laissait à désirer, à la fonction de garde champêtre. Après un premier mariage malheureux avec Anne Carle en avril 1806, il se remaria en 1812 avec une personne originaire de Sigale et ils eurent neuf enfants dont cinq moururent jeunes, deux s'expatrièrent à Marseille pour faire du commerce et le cadet de la famille, le petit Pierre, instruit lui aussi au séminaire où il apprit le grec, le latin et l'espagnol, mourut au champ d'honneur à 19 ans à Montevideo en 1850, en Uruguay, enrôlé dans les troupes de Giuseppe Garibaldi. Resta à Vence un seul fils, Etienne qui prit la succession du père. Nommé à 22 ans (1806) garde champêtre, il ne remplit sa fonction que quelques années ; dégoûté par le service de son collègue (dit son rapport) il donna sa démission en 1809. En 1810, il s'engage pour apprendre le métier de serrurier chez Pellegrin, pour seulement 100 livres par an, mais nourri. Changement d'activité, pendant quelques temps il aide son frère, François, blessé en Espagne et renvoyé dans ses foyers, à gérer le moulin à farine de la Clue, fréquenté par les villageois de la Gaude, Saint-Paul, Cagnes et Vence (un compte rendu détaillé des recettes et dépenses des années 1824-1825 en fait foi). Les ruines du moulin de la Clue, dans la vallée de la Cagne, à la hauteur du Cayrons, restent un témoignage de cette activité du passé. André fit ensuite partie d'une commission de surveillance avec trois autres personnes, Guigou, Chavan et Rostan qui avaient pour mission d'évaluer l'importance des troupeaux et l'état du cheptel sur les terres de montagne et de transmettre ces informations au percepteur pour impositions (une partie des locations étant versée aux « compteurs » et au percepteur).

En 1829, les 160 propriétaires des pâtures situées au-dessus des « Baous » demandent à André de devenir leur garde particulier et de faire respecter les règlements en cours concernant les taxes des bergers et les droits des propriétaires (ainsi que les encaissements des locations d'herbages résultant d'accords entre particuliers). Après ce stage probatoire et satisfaisant (selon ses dires), sa nomination comme garde de la commune est de nouveau effective à partir d'octobre 1830. Dans un genre de curriculum vitae de plus de cinq pages manuscrites, non daté, il dit avoir fait « cent septante trois dénoncés sur les bergers vençois et étrangers » au cours des douze années précédentes ou précédant sa nomination officielle (les étrangers étant les bergers des communes limitrophes : Coursegoules, Bezaudun, Tourrettes...). Ce document comprend la description de ses interventions sur le territoire de la commune au-dessus des Baous. Les rapports qui vont suivre, devenus maintenant officiels, font de notre garde le reflet de la vie des habitants.

Le champ d'action : Vence s'étendait sur la surface et la topographie que nous connaissons, 3 923 ha dont une bonne part comprenant les hauts-plateaux des « Baous » à la vie pastorale dominante (moutons, chèvres et gros bétail) et aux restanques cultivées : culture au sec (blé, seigle, avoine, quelques fruitiers). Le bas pays, aux terres en partie irrigables, parsemées de rares bâtisses éparses (le Malvan, Vogelade, Saint-Martin), aux forêts d'oliviers

et jardins entourant la ville fortifiée avec son faubourg au sud, « lou fuora-ville ». Les voies de communication, (chemins vicinaux numérotés) se limitent aux chemins que nous appelons aujourd'hui anciens ou vieux (vers Saint-Jeannet, Cagnes, Saint-Paul, la Gaude, Tourrettes, Coursegoules) chemins parcourus par des ânes, mulets et des attelages. C'est dans ce territoire d'un autre âge, qu'il va falloir faire vivre en harmonie relative une population laborieuse et « communale structurée ». Le garde après la municipalité en étant la cheville ouvrière.

Le rôle du garde-champêtre est immense, un éventail de services, au contact direct des habitants. Essayons d'énumérer, peut-être aussi de classer.

Police des herbages : le but, être juste et faire respecter les droits de chacun, concilier cultures et pâtures, les bergers ne doivent pas amener leurs troupeaux paître sur n'importe quel champ. Il devra régulièrement évaluer l'importance des troupeaux, connaître tous les bergers, leur « communalité » et identité, connaître les limites de chaque propriétaire, s'il y a dégâts il faut les évaluer, s'il y a contestation établir un procès verbal, en référer au juge de paix. Quelques cas litigieux : Comment distinguer un troupeau qui passe sur un champ d'un troupeau paissant, mangeant l'herbe ? Même différence aujourd'hui d'un véhicule arrêté ou d'un véhicule en stationnement. Là, il y a une astuce pour définir s'il est paissant ou passant, le berger est responsable, il faut donc que le berger marche et alors pour préciser l'état de marche ou de non-marche du pâtre, on trouve tout au long des rapports cette expression : « j'ai surpris un berger bâton planté », preuve de son immobilité et par là même celle de son troupeau. Comment savoir si le berger ne « mange » pas en mordant chez le voisin ? Outre la connaissance des acteurs sur le terrain, notre garde, sans avoir un brouillon de plan cadastral dans sa poche, devrait connaître aussi toutes les limites de propriété des 160 particuliers et des terres de la commune. De plus, il devrait connaître les accords passés, souvent verbaux, entre le rentier et « arentier »¹. On jouait énormément sur la confiance des dires avancés.

Police des eaux des fontaines et irrigations : mêmes difficultés concernant l'application de la réglementation municipale, mais étalées sur 24 heures, pendant la saison sèche (les heures d'arrosage sont réparties de jour comme de nuit). Les rapports nous éclairent sur l'utilisation des eaux : celles du nord alimentent la fontaine du Peyra dont les déversements, se joignant aux eaux de la Lubiane² actionnaient les moulins à huile en contre bas de la ville au sud, outre la fontaine hors les murs (place Antony Mars et le clos de Laure, les jardins « ortolages » et d'autres quartiers (la Ferrage, Les Meilleires...). Les utilisateurs payaient une redevance heure/semaine, les heures étant tirées au sort, nuit comprise. Le travail du garde consistait à recenser les propriétaires de ces parcelles et à attribuer « une tranche d'eau » ou plutôt une tranche de temps d'utilisation, selon la grandeur du terrain et les demandes des intéressés, et à surveiller afin que chacun respecte son tour de rôle, rappeler à l'ordre les « pilleurs » d'eau, soit se « transporter sur les lieux » à toute heure du jour ou de la nuit, s'il y avait des plaignants. Les canaux étaient entretenus par les usagers.

Surveiller l'ensemble du territoire communal en organisant des tournées journalières dans les différents quartiers ; les plus longues en montagne, pouvaient durer douze heures. Outre son itinéraire détaillé, il devait mentionner le nom des personnes rencontrées, leur activité précise, exemple le citoyen Daver, sur sa propriété aux Baumettes, « chachait » ou conversait avec un tel ; le citoyen Denis, chirurgien, sur son cheval se dirigeait vers la Gaude. Chacun devait être à sa place et exercer la tâche qui lui incombait. Pour les biens, il avait mission de signaler au maire toute dégradation sur les chemins, les murs de soutènement, les empiétements sur le domaine communal. Il consignait les menus vols et larcins, la pollution des fontaines (lessive, bêtes à l'abreuvoir et même un procès-verbal pour avoir fait détremper un stockfisch salé). Il prévenait les propriétaires, on s'arrangeait à l'amiable sinon le constat

¹ Arentier : loueur-exploitant d'un bien en opposition avec le rentier qui lui reçoit la location du terrain

² Une partie des eaux de la Lubiane, captée en amont, longeait l'avenue Henri Isnard qui s'appelait alors la rue du Béal

était transmis au juge de paix qui sanctionnait par des amendes ou la confiscation des biens litigieux au profit de l'Hospice.

Mission d'information auprès du maire en vue de régler tout problème en suspens : concernant la réfection des voies, prise en compte des réclamations des contribuables, les infractions répétées (vols, détériorations de toutes sortes...), satisfaction ou insatisfaction de la population sur le terrain (rôle d'intermédiaire et de médiateur) et assurant les liaisons, annonce des décès jusque dans les villages voisins. Il est mandaté pour traquer les chiens enragés, « Après une course poursuite derrière un chien blanc tacheté de roux, je l'abattis en arrivant place Vieille d'un coup de carabine ».

Etre à la disposition du maire pour recenser la population, distribuer les cartes d'électeurs, faire faire tel ou tel travail (élagage des arbres, préparation des terrains pour les jours de foire, surveiller l'état des sources de la Foux, interdiction de faire paître les troupeaux dans un certain périmètre des sources).

Le garde de par sa mission de proximité, nous fait vivre au cœur du peuple laborieux. En plus de son pur travail de fonctionnaire municipal, le garde cumulait les rôles de « banquier », homme de confiance à qui l'on confiait des fonds, des clés, un rôle de conseiller, d'assistante sociale, de bureau d'aide sociale pour les personnes en difficulté (des prêts de quelques francs pour quelques jours). S'il manquait d'argent, il avait la possibilité de demander une avance sur salaire au percepteur-receveur contre remise d'un reçu sur papier libre. Il était appelé pour constater le poids des récoltes, souvent à partager entre le fermier, le propriétaire, travail de scribe, le partage en trois ou en cinq était délicat. Il constatait les vols (souvent légers) et proposait un arrangement amiable ; appelé comme témoin dans des disputes (il venait constater si la gifle avait rougi la joue droite ou la gauche de la victime). Il était témoin de prêt d'argent entre particuliers très souvent au taux d'un sous le franc par an (5%). Il était mandaté par un propriétaire, résidant parfois hors de la commune pour aller constater l'état des habitations et de l'entretien des terrains loués : cas de l'importante bastide Auzias à Saint-Martin avec présentation des 24 clés de fermeture.

Il avait cependant quelques limites à ses interventions, il ne pouvait pas forcer les gens qui n'acceptaient aucun arrangement, il ne pouvait entrer de force chez les particuliers même s'il était mandaté (cas du chien à abattre à la Sine), il ne pouvait pas réprimer les fraudes (cas du refus du verre de vin du cabaretier). André demanda, un jour, au tenancier d'un débit de boissons de lui faire « goûter » le breuvage qu'il servait au comptoir ; celui-ci refusa sous prétexte que ça ne le regardait pas. Bien qu'ayant pris conscience de ses pouvoirs, il consigna le fait sur son registre. Ces rapports d'activités apportent bien des renseignements sur un univers quotidien qui se coule dans la civilisation traditionnelle de cette première moitié du XIXe siècle comme la coutume des surnoms qui n'est pas uniquement utilisée pour clarifier les homonymes, bigniette (tache d'huile) pour le moulinier des olives, boute (gros tonneau) pour un corpulent, péou de pèségue (peau de pêche) pour un fils encore duveteux, testassou, tête, richou, près de ses sous ou emperour rappelant son passé. Une panoplie bien connue se rapportant aux métiers, à l'apparence physique, au caractère ou au passé. Un inventaire partiel des métiers puisqu'il répond seulement aux personnes ayant affaire au garde, qui nous rappelle la prééminence de l'autoconsommation par ses activités rapprochées, charpentier, cloutier, « groulier » (savetier), mais qui montre aussi la poursuite d'activités qui caractérisaient Vence au XVIIIe siècle : le textile (tisserands, tisseur à toile, teinturiers), le relais (charretier et surtout muletier, bourrelier et maréchal-ferrant en ce pays au relief accidenté), avec les nouveaux venus, le directeur des Postes, le receveur-percepteur-payeur des finances.

Une économie rurale d'autosubsistance traditionnelle à la Provence avec son pays haut, zone aride, sans clôture, source de conflits permanents car devaient vivre ensemble bétail et végétal, berger et agriculteur, nomade et sédentaire avec cette particularité que les

nomades occupaient les lieux en permanence tandis que les sédentaires logeaient « à la ville », situation particulière où le navigant logeait sur place et la personne normalement fixée à la terre vivait ailleurs. Un bas pays arboricole, complanté surtout d'oliviers ou de fruitiers parmi lesquels des orangers dans les jardins proches de la ville, dont il fallait assurer la sûreté contre les chapardages, voire les dégradations vengeresses. Notre garde surveillait les coupes de bois et autres broussailles. Le buis était l'objet d'un commerce comme les glandées et la lavande naturelle, transportée à dos d'homme dans de grands draps de jute pour être vendue au parfumeur de Vence.

Le livre de compte enfin nous éclaire sur les valeurs relatives de l'époque, en fonction de leur nécessité et de leur rareté ; ainsi le fer était précieux, les vieux fers « ferramente » étaient récupérés et vendus. Un outil de travail pour retourner la terre, bêche recourbée ou « aïssade » était acheté 8 francs au sieur Maguiger, maréchal à Saint-Jeannet, un même outil à longues dents, 6 francs. On usait ces outils, comme les chaussures jusqu'à la corde, l'aïssade subissait l'opération dite de rehaussement quand elle était devenue trop courte. On l'amenait chez un artisan qui se nommait un « martelaire » (sachant manier les marteaux) et il procédait à cet apport de fer moyennant le prix de 4,50 francs. Si les outils neufs étaient chers par contre un commerce important existait sur le matériel usagé ou les bêtes âgées. Un vieux mulet fut acheté à J.B. Rostègne pour le prix de 38 francs alors qu'un mulet en bon état, a été acheté à Lambert de la Colle au prix de 288 francs. Ce même mulet fut revendu, deux ans après par André au sieur Isnard au même prix mais avec en plus un bat neuf et un âne vieux « hors de service » mais vendu quand même. Ce qui avait une utilité pour le travail et le transport des denrées était surpayé : 4 sacs de jute à farine (vides), « à demi usés », 3 francs soit trois journées de travail. On utilisait pour confectionner les grandes poches pendant de chaque côté sur le dos de l'âne « lei saïre », indispensable pour transporter les charges de grain, par contre le transport du foin nécessitait le port du bât et des filets de cordages « lei beïre » valeur de 2 francs pièce, là aussi surpayés. L'éloignement des terres de montagne rendait ces accessoires vraiment indispensables et leur amortissement sur de très longues années.

L'argent, surtout la petite monnaie (le sou et le denier) faisait défaut et circulait peu. Le troc était une pratique usuelle, l'on a trouvé d'ailleurs dans un livre ancien d'arithmétique, une règle « du troque ». On échangeait du blé contre des haricots secs, des « pois pointus » (pois chiche) contre la farine, des fèves contre de l'huile en recourant aux vieilles mesures, le système métrique n'étant pas encore usuel. Les achats quotidiens étaient réglés en fin de mois. Le pain était compté chez le boulanger à l'aide d'une réglette crantée. Les prêts d'urgence pour régler une échéance ou ses impôts étaient remboursés « à la première demande du prêteur » une fois la récolte rentrée. Le garde prêtait sans intérêt de petites sommes, le 20 mars un franc à la « commère » Suche, épouse d'Honoré en souligné en regard, le 30 avril reçu vingt sous, le tout reposant sur la confiance. Le crédit demeure la pratique courante pour toute grosse dépense jusqu'à la cocasserie. La mère de l'hospice vend la moitié d'un âne à crédit, en avril et payé en juin. Celui qui hébergeait et nourrissait l'animal percevait un droit de garde, frais assumé et figurant sur le livre de compte de notre garde. Plus classiquement, pour l'achat d'une terre, une fois l'acte établi, le crédit s'étalait sur trois ou quatre ans sur simple promesse d'échéance. Jean-Baptiste devant 200 francs pour une opération chirurgicale concernant sa première femme, versa pendant quinze ans, seize francs d'intérêts annuel au sieur Bérenger, chirurgien.

La démission du roi Louis-Philippe, le 24 février apparaît dans les rapports le 27 février 1848. Au moment du gouvernement provisoire notre garde vençois appela le maire en fonction le « maire provisoire ». Il ressort des comptes rendus de tournées effectuées autour du 10 février que le maire s'inquiète d'un éventuel soulèvement de la population. Par deux fois le garde, sur son ordre, est réquisitionné pour assurer la surveillance des rassemblements de personnes : « le 13 février, écrit-il, suis resté jusqu'à minuit à un bal particulier où l'on

dansait au son d'un violon ». Le 28, à Vence, « la République a été annoncée aux quatre coins de la ville, à tous les citoyens, au son du tambour et en présence des personnalités, du juge de paix, du commandant de la garde nationale, du maréchal des logis, de toute la brigade ». C'est à partir de ce jour-là que notre garde va raturer ses rapports, car les sieurs, les messieurs deviennent des citoyens et les dames et demoiselles des citoyennes. Il ressort par ces ratures que le pli fut difficile à prendre et que tout changement ne va pas de soi.

Si l'archevêque de Paris bénit lui-même sur le parvis de Notre-Dame, un arbre de la Liberté qui lui permet de dire son espoir entre le peuple républicain et l'Eglise, à Vence, il n'est pas rapporté que l'arbre planté place du Grand Jardin, devenant pour un temps place de la République, ait été béni par le curé de la paroisse, alors que, par ailleurs, des cérémonies religieuses, avec les représentants des autorités civiles ont été organisées avec faste. Le premier arbre ayant été saccagé par les royalistes ou opposants, ou mécontents, le 28 mai, un deuxième arbre de la Liberté fut planté par une troupe d'enfants. L'arbre était petit, son essence n'es pas indiquée, mais il est rapporté « qu'il était entouré de deux drapeaux tricolores avec un bonnet rouge à la cime ». Les deux adjoints, Cayron et Baussy, le commissaire de police et le garde étaient présents.

Le 14 mars 1848, fut célébré en notre cathédrale, une grand-messe de funérailles pour les Républicains morts à Paris en février, en présence du citoyen maire, de ses deux adjoints, de toute la bourgeoisie vençoise, la gendarmerie, la douane³ et notre garde. Le 3 mars, une farandole monstre de 400 personnes est organisée pour fêter l'installation de Marcellin Maurel à la mairie. L'évaluation des 400 personnes faite par le garde est fiable car il était habitué à compter les moutons des troupeaux. Le 22 avril, Jean-Baptiste est réquisitionné pour la préparation des élections législatives pour le lendemain, jour de Pâques. Dans les registres il n'est fait aucune allusion à ce télescopage : élections/fêtes de Pâques. Marcellin Maurel est élu représentant du peuple.

Le 1er mai, le citoyen Maurel se rend à Paris pour siéger parmi les 900 élus qui composent l'assemblée du peuple. Cette première séance se déroula le 4 mai. Ce déplacement de notre élu, apparaît avec les précisions qu'André nous rapporte. L'élu dû rejoindre la diligence à Cagnes et partit de Vence à pied, escorté et en musique en empruntant le chemin que nous nommons aujourd'hui « l'ancien chemin de Cagnes », une vraie procession républicaine, sans drapeau en tête, puisque le drapeau républicain ne fera son apparition que le 27 février de l'année suivante. A cette occasion, notre garde relate son expédition pour aller le chercher à Grasse, toujours à pieds. Parti de Vence à 5 heures du matin, il ne rentrera que le soir à 19 heures ; on ne sait rien sur ses rencontres sauf qu'il fut renversé en cours de route par le coup de pied d'un âne en pleine poitrine. La bête vit rouge et prit peur en voyant cet étendard, flambant neuf, claquant au vent et un porteur fier et chantant. André bousculé par l'animal tomba à terre avec son drapeau. Pourtant, le lendemain il reprit ses kilomètres de tournée sur le sol vençois.

Après cette première période d'accession à la liberté, la paix est fragile et en juin de nouveau des barricades et des soulèvements à Paris. Le 27, le garde est réquisitionné par le maréchal des logis, le lendemain il fait une tournée « pour la surveillance des pillards ». Le 29 juin des troupes doivent être encasernées dans les bâtiments de l'évêché et cela pose problème ; les habitants sont alors visités par le garde pour loger les militaires. Le 9 juillet, notre garde ne chôme pas, il est requis pour armer les 50 fusils de la Garde nationale, avec des pierres à feu. Le lendemain, André est mandaté pour assister à la messe des morts des barricades de Paris et « dans plusieurs villes de France ». A Vence, pas de barricade, pas de victime du « courage malheureux ». Il nous reste une rue des Barricades, dans le faubourg extérieur, l'a-t-on inaugurée à cette occasion ?

³ Il existait à cette époque à Vence, une brigade de douaniers qui était en poste au Cros-de-Cagnes

Appel de nouveau à André qui devra se rendre à Grasse, toujours à pied pour recevoir les consignes en vue des nouvelles élections. Arrivé à Grasse à neuf heures du soir, le sous-préfet n'a pu le recevoir, il dût coucher dans cette ville en attendant d'être reçu à l'ouverture des bureaux, il sera de retour à Vence en son domicile à six heures du soir. Le lendemain, nouveau marathon mais sur le sol vençois, pour distribuer « les billets » (les bulletins de vote ou les professions de foi) aux 350 propriétaires de la communes (seules prenaient part au vote les personnes payant des impôts). On lit dans le rapport du jour : « le 28 août à 15h, je me suis présenté au bureau de vote pour totaliser les résultats ». Le citoyen Victor Guerrin (celui qui était surnommé « treijé lingue » parce qu'il connaissait trois langues) a été élu avec 1041 voix, tandis que le citoyen Raybaud de la Colle (en ce temps là la Colle et Saint-Paul faisait partie du canton de Vence) n'en a eu que 26, le citoyen Calvy (un ancien adjoint et maire de Vence) 13 et Marcellin Maurel représentant de la République, non candidat, 3. Ces élections cantonales totalisent 1083 votes émis, représentant environ autant de propriétaires sur plan cantonal. Il reste encore à nommer deux conseillers d'arrondissement. Le 30 août seront élus le citoyen Antoine Euzière de Saint-Jeannet avec 824 voix ainsi que le citoyen Girody, notaire du Broc avec 776 voix. Le 7 septembre, André demande un congé, le maire absent avait délégué ses pouvoirs à Victor Guerrin, conseiller de la préfecture, lequel l'autorise à se rendre à Sigale pour régler des affaires de familles car sa deuxième femme, Claire Geoffroi, en était originaire. Notre garde continue ses kilomètres à pied, il lui faudra un jour pour aller et un autre jour pour le retour à travers les montagnes, trois jours d'absence dont deux jours de trajet.

Les responsables politiques locaux, régionaux sont maintenant au complet. Le 19 novembre, la nouvelle constitution est publiée devant tous les fonctionnaires publics, « les retraités » (notables ?) et il est précisé, de même, que cette cérémonie républicaine s'est déroulée sans trouble. Il restait à élire au sommet de l'Etat, le président de la République. André, de nouveau requis, distribue au cours des deux jours précédents les 800 cartes d'électeurs aux Vençois inscrits « de 21 à 100 ans ». Tout se passa dans le calme, le citoyen Malivert, juge de paix, présida le bureau de vote, mais il n'est rien communiqué des résultats à part le côté « paisible » de la journée.

Notre garde a pu remplir son rôle parce qu'il savait lire, écrire et compter et mettant noir sur blanc tous les détails de son activité, de sa vie, jours après jours, il avait pris l'habitude de tenir ce journal imposé auquel il ajouta son livre de compte personnel ainsi qu'un livre relatant les grands événements familiaux (naissances, mariages et décès). Grâce à cette obligation qui lui était faite, nous avons pu revivre ces quelques instants d'un passé révolu et découvrir à la fois l'importance du garde champêtre, personnage à l'autorité reconnue et incontestée, arbitre de l'ordre public, à la probité absolue et gagnant l'estime des ses concitoyens. Plus d'un siècle après ces événements, la famille portait encore la marque indélébile de cet ancêtre, connu pour la postérité, par le surnom d'André-lou-garde.

